



Renforcement de la participation des organisations paysannes et des organisations non gouvernementales (ONG) aux efforts mondiaux de recherche agricole pour le développement (RAD)

Rome, février 2002

1. Importance du rôle des organisations paysannes et des ONG dans la RAD

Au cours des quelques dernières dizaines d'années, de plus en plus de gens se sont groupés pour constituer des organisations, des associations, des fondations et des institutions semblables pour aider à la prestation des services sociaux, promouvoir un développement économique venant de la base, prévenir la dégradation de l'environnement, protéger les droits civils et poursuivre d'autres objectifs qui relevaient traditionnellement des prérogatives des pouvoirs publics. Le "phénomène" que constitue la multiplication des organisations de la société civile est motivé par des mouvements communautaires spontanés agissant par le biais de différentes institutions publiques et privées mais, dans certains cas, ces institutions voient également le jour à la suite d'une situation de crise. Le plus souvent, l'un des principaux objectifs visés est une "autonomie assistée" ou un "développement participatif", concepts qui mettent l'accent sur la nécessité de promouvoir *"l'autonomisation par le savoir"* pour mettre les gens mieux à même de s'adapter à un environnement en mutation et d'améliorer leur propre bien-être. Ce mouvement se traduit par un renforcement de la société civile et des capacités de mobiliser le concours des collectivités locales par le biais de différentes organisations non gouvernementales (ONG) et organisations paysannes, les unes comme les autres jouant un rôle de plus en plus important dans la production de *biens publics* au niveau national, régional et mondial. Un des principes de ce processus est le renforcement des *parties prenantes*.

Etant donné l'importance du rôle que jouent ces acteurs de la société civile, il importe au plus haut point de faire en sorte qu'ils participent efficacement à la recherche agricole pour le développement (RAD) non seulement au plan national mais aussi au niveau régional et mondial. Tel est d'ailleurs l'un des principaux objectifs en vue duquel a été créé le Forum mondial de la recherche agricole (GFAR). Ce document expose l'approche que le GFAR a élaborée en étroite consultation et dans un dialogue constant avec les parties prenantes intéressées, afin de renforcer les parties prenantes et de leur permettre de participer efficacement à la RAD au niveau régional et mondial. Cette approche repose sur la prémissse essentielle selon laquelle si l'on veut qu'il y ait une participation efficace, il faut non seulement faire en sorte que des intérêts spécifiques soient représentés au sein d'un organe collégial de prise de décisions au niveau régional et mondial, mais aussi commencer par renforcer les parties prenantes et, à cette fin, mettre en place un système à plusieurs niveaux pouvant garantir une interaction étroite entre le niveau local et national, régional et sous-régional, et mondial. C'est cette interaction étroite et réciproque entre ces trois niveaux qui peut déboucher sur l'apparition d'une *communauté mondiale de la RAD*. La participation des parties prenantes est également très différente

de celle des agriculteurs individuels sur le terrain dans le cadre de *techniques participatives de recherche*, ce que font avec succès depuis de nombreuses années les systèmes nationaux de recherche agricole (SNRA) et les instituts nationaux de recherche agricole (INRA). L'on trouvera ci-après un exposé de l'approche et de la stratégie que le Secrétariat du GFAR a élaborée au cours des trois dernières années, en étroite collaboration avec les organes représentatifs des principaux groupes de parties prenantes.

1.1. Organisations non gouvernementales (ONG)

Les ONG établissent des liens entre elles à tous les niveaux et créent des réseaux et consortiums tant au plan sectoriel qu'au niveau national et international. Tel est notamment le cas dans le domaine de la recherche agricole pour le développement (RAD), dans lequel les ONG ont continué d'insister sur la nécessité d'orienter davantage les activités de recherche et de vulgarisation vers les besoins des agriculteurs ainsi que de promouvoir des systèmes agricoles durables, l'exploitation des connaissances autochtones et l'équité entre les sexes, entre autres.

Comme dans la plupart des secteurs, les ONG qui opèrent dans celui de la RAD peuvent être, en gros, classées en deux catégories selon qu'elles s'occupent a) d'activités opérationnelles ou b) de plaidoyer. Les ONG opérationnelles s'attachent principalement à fournir des contributions directes et concrètes à l'amélioration des pratiques agricoles et du bien-être rural dans des localités spécifiques. Elles sont souvent composées de personnes qui travaillent directement dans les communautés rurales, mènent des recherches en collaboration avec les agriculteurs, fournissent des services de vulgarisation et jouent un rôle de facilitation au sein des communautés rurales. Les ONG opérationnelles sont caractérisées par des programmes, des structures, des orientations et des domaines d'activités très divers pour ce qui est aussi bien de la nature des activités que de leur ciblage géographique. Il en existe à tous les niveaux, aussi bien local qu'international.

Les ONG qui s'occupent de plaidoyer, en revanche, ont pour principal objectif d'influencer la formulation des politiques, des priorités et des stratégies agricoles. La plupart font du lobbying au sujet des aspects liés au commerce et aux marchés, à la représentation des agriculteurs au sein des organes de prise de décisions et des droits de propriété intellectuelle mais plusieurs d'entre elles s'emploient également à promouvoir un changement de pratiques, par exemple de faire adopter de nouvelles modalités de communication et une approche plus participative, mais aussi des mentalités et des perspectives dans lesquelles devrait être menée la recherche agricole. Elles préconisent une recherche plus soutenable et axée plus directement sur les besoins des agriculteurs afin d'améliorer la collaboration entre ces derniers et les scientifiques et de faire en sorte que la problématique hommes-femmes soit prise en compte dans la recherche agronomique.

Les ONG de cette catégorie opèrent habituellement au niveau national et international. Bien qu'elles travaillent souvent individuellement, les ONG de plaidoyer, de plus en plus, créent des alliances et des réseaux nationaux et internationaux qui relient les groupes défendant des intérêts semblables. Elles jouent habituellement un rôle de "chiens de garde" et sont la "voix" des "groupes marginalisés" qui ne pourraient autrement pas se faire entendre dans les processus sociaux, économiques et politiques.

1.2. Organisations paysannes

Etant donné le rôle central que les paysans jouent dans la production agricole, la sécurité alimentaire et la gestion des ressources naturelles, ils constituent l'un des plus importants groupes de parties prenantes de la RAD. Ils jouent un rôle clé aussi bien dans la génération que dans l'utilisation du savoir et sont les principaux acteurs responsables de faire en sorte que les résultats de la recherche se traduisent par l'adoption de nouvelles pratiques de production et de gestion des ressources naturelles.

Comme les agriculteurs sont à la fois l'origine et les usagers de la recherche, il importe que le système mondial de RAD soit adapté à leurs besoins. Il importe tout autant de prendre conscience du fait que les agriculteurs sont également des chercheurs et des innovateurs qui trouvent de nouveaux moyens de résoudre les problèmes qui se posent dans le cadre de l'exploitation, dont peuvent également apprendre les chercheurs. En dépit du lien visible qui existe entre eux et la recherche, les agriculteurs et leurs organisations demeurent une ressource relativement inexploitée dans la recherche agricole mondiale.

Les organisations paysannes sont souvent des "groupes de producteurs ruraux qui se rassemblent pour créer des organisations fondées sur le principe d'une libre adhésion afin de poursuivre les intérêts communs spécifiques de leurs membres, de développer des activités techniques et économiques bénéficiant à ces derniers et soutenir des relations avec les partenaires qui opèrent dans leur environnement économique et institutionnel".¹

Comme leurs homologues du secteur non gouvernemental, les organisations paysannes se groupent de plus en plus en fédérations au niveau national, régional et international. Fréquemment, les organisations paysannes conjuguent leurs forces à celles des ONG pour défendre leurs intérêts. Cependant, étant donné tous les changements qui affectent directement les petits exploitants, il est urgent de renforcer les organisations paysannes et accroître leur autonomie pour qu'elles puissent, sur un pied d'égalité, créer des partenariats efficaces avec d'autres parties prenantes à la lumière de leurs propres intérêts et leurs propres besoins. Autrement dit, leurs capacités d'influencer la formulation des politiques, de participer à l'élaboration des priorités dans le domaine agricole et de formuler des propositions concernant les politiques, les priorités et les projets doivent être renforcées. Une participation accrue des agriculteurs aux activités de recherche et de vulgarisation accroît l'utilité des services agricoles pour les exploitants, ce qui a pour effet de renforcer l'épine dorsale du secteur agricole.

Or, comme il est souvent difficile, faute de ressources, pour des groupes comme les ONG et les organisations paysannes de financer leur propre participation, une assistance doit leur être fournie. Leurs capacités d'entreprendre des activités de recherche de concert avec des autres parties prenantes doivent être renforcées, comme d'ailleurs la possibilité qu'elles ont d'avoir accès à toutes les informations disponibles au sujet de la recherche-développement agricole si l'on veut qu'elles puissent participer plus activement à la RAD. Les organisations de la société civile, y compris les ONG et les organisations paysannes, sont des acteurs de premier plan dans la RAD et il faut les encourager à participer activement aux activités entreprises dans ce domaine. En outre, les organisations de la société civile devraient pouvoir aussi participer directement au dialogue formel avec le secteur public pour influencer les priorités de la recherche agricole aux plans national et régional.

En ce qui concerne la RAD internationale, les objectifs des ONG et des organisations paysannes sont les suivants: recherche orientée vers des techniques agricoles à faible intensité d'intrants et écologiquement rationnelles, y compris des points de vue social, culturel, politique et institutionnel, de nature à exploiter les connaissances locales; une plus nette orientation régionale des activités de recherche-développement agricole; leur participation à l'élaboration des priorités, de la planification, de l'exécution, de l'évaluation et de l'étude d'impact des recherches,

¹ Hussein, Karim, 2000. *"Farmers' organisations and agricultural technology: institutions that give farmers a voice"*. Overseas Development Institute, Portland House, Stag Place, Londres SWIE 5

essentiellement au niveau infranational et national mais aussi aux plans régional et mondial, y compris dans le cadre du GCRAI; et représentation aux organes de prise de décisions et d'élaboration des politiques des organisations et programmes de recherche.

Extrait de *An opening for genuine partnerships? The Global Forum on Agricultural Research from an NGO Perspective*, par Ann Waters-Bayer, Co-Présidente du Comité des ONG du GCRAI.

1.3. Le rôle du GFAR et les recommandations issues de la première évaluation externe du GFAR

L'un des principaux atouts du GFAR est qu'il offre une instance commune à laquelle puissent participer les sept groupes de parties prenantes pour faire ensemble l'apport de leurs avantages comparatifs dans le processus de recherche-développement. Un Forum de ce type constitue une instance idéale pour s'attaquer à des questions d'envergure mondiale lorsque cela exige la participation d'un ensemble d'acteurs très large et très divers.

Pour s'acquitter de son mandat et de sa mission, le GFAR s'attache activement à *renforcer les parties prenantes*. Un aspect fondamental de son mandat est donc précisément de faciliter et de garantir une participation efficace de toutes les parties prenantes à la RAD régionale et mondiale. En fait, la première évaluation externe du GFAR a mis clairement en relief l'importance de cette tâche et a formulé des recommandations très claires à ce sujet. L'évaluation externe a fait observer que: "Une des principales responsabilités du GFAR est d'aider les parties prenantes à se développer. Tel est particulièrement le cas des organisations des agriculteurs, qui ont relativement peine à se faire entendre dans la prise de décisions concernant la recherche agricole, de sorte qu'il faut, pour y remédier, adapter beaucoup plus la recherche aux besoins des agriculteurs ainsi que des ONG qui, outre qu'elles sont très nombreuses, opèrent dans des domaines et poursuivent des objectifs très divers." L'évaluation externe du GFAR a recommandé qu'une assistance spéciale continue d'être fournie à ces deux groupes de parties prenantes de manière à renforcer leur représentation au GFAR.

La section 2 du présent document contient une analyse des différentes activités réalisées pour mettre en œuvre cette recommandation s'agissant aussi bien de renforcer ces deux groupes de parties prenantes que d'améliorer leur participation à la recherche agricole au niveau national, régional et mondial.

1.4. Le GCRAI: Assemblée annuelle de 2001 et participation au Comité exécutif

Lors de la dernière Assemblée générale annuelle tenue en octobre 2001, le GCRAI a décidé d'intégrer au Comité exécutif des représentants du GFAR, des organisations de la société civile et du secteur privé aux côtés des autres représentants qui constituent les 21 membres du Comité. En outre, le Comité exécutif a été prié d'examiner les moyens les mieux appropriés de renforcer et d'élargir le dialogue avec les institutions de la société civile, y compris les organisations paysannes. Le GFAR a été prié d'appuyer ce processus étant donné que celui-ci constitue un élément de son mandat.

Les ONG, tout en appuyant ce processus, proposent deux autres mesures. Pour commencer, elles font observer que les petits agriculteurs, étant mieux organisés ces dernières années, devraient être représentés en leur nom propre plutôt que de l'être par des ONG. Les organisations paysannes ont leurs intérêts propres, de sorte qu'elles devraient pouvoir communiquer directement avec le GCRAI.

Deuxièmement, elles considèrent que les paysans ne pourront vraiment faire entendre leurs voix au Comité exécutif que si celui qui les représente est appuyé par un grand nombre de paysans sachant comment fonctionne le GCRAI au plan mondial; elles suggèrent par conséquent de créer un Comité d'organisations paysannes. Cette proposition est pleinement appuyée par les agriculteurs eux-mêmes. La Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA) a fait une proposition en ce sens lors de la réunion tenue par le GFAR à Durban en mai 2001 et à nouveau lors de l'Assemblée annuelle de 2001 du GCRAI. L'on trouvera dans la section 2 une analyse des options qui peuvent être envisagées pour renforcer la participation aussi bien des ONG que des agriculteurs à la recherche agricole mondiale.

En ce qui concerne l'élaboration des "Programmes pour relever les défis" (CP), il a été réitéré que ces programmes devraient être fondés sur un système régional de fixation des priorités à la base, objectif que poursuivent les Centres, le Comité consultatif technique et le GFAR. Il a été décidé en outre que les parties prenantes devraient également participer à l'élaboration de quelques-uns des programmes proposés. Les organisations de la société civile ont fait savoir qu'elles suivraient de près la qualité des partenariats établis dans le contexte de ces programmes.

Par ailleurs, il a été décidé de transformer le Comité consultatif technique en un Conseil scientifique (CS). Les membres du CS sont notamment d'éminents experts spécialisés dans les sciences biologiques, physiques et sociales et ayant l'expérience des politiques et du développement scientifiques. Les ONG et les organisations paysannes ont appuyé cette décision et ont demandé qu'il soit fait référence de manière plus explicite à la nécessité d'assurer une représentation équilibrée des sciences biologiques, physiques et sociales dans la composition du Conseil scientifique. En outre, elles ont demandé que le Conseil comporte des membres reconnaissant comme science légitime le savoir local et les recherches menées par les agriculteurs eux-mêmes et qui voient dans la recherche participative une forme de recherche légitime – et nécessaire – de nature à stimuler les processus d'apprentissage et les innovations et à bénéficier réellement aux petits agriculteurs tout en les mettant mieux à même de mener leurs propres recherches locales et de s'adapter à un environnement en mutation.

2. Les trois niveaux de participation des ONG et des organisations paysannes à la RAD

Sur la base des considérations exposées dans la première section du présent rapport, le Secrétariat du GFAR s'est employé, en étroite collaboration avec tous les groupes de parties prenantes, à élaborer une stratégie comportant essentiellement deux volets consistant à: a) renforcer des mécanismes de participation et de représentation au sein de chaque groupe ainsi que leurs capacités de gestion de l'information afin de pouvoir identifier clairement les principales questions qui sont débattues dans le contexte de la RAD régionale et mondiale et de définir leur propre vision et leurs propres stratégies au sujet de ces questions; et b) renforcer la participation de chaque groupe de parties prenantes aux mécanismes de prise de décisions concernant la RAD au niveau national, régional et mondial. Comme ce document concerne "*Le renforcement de la participation des organisations paysannes et des ONG à la RAD mondiale*", cette section mettra l'accent sur la stratégie et les mécanismes élaborés en collaboration avec ces deux groupes. Il importe cependant de relever que des efforts semblables sont réalisés en collaboration avec les SNRA et les IRA par le biais du renforcement des instances régionales et sous-régionales tant dans le sud que dans le nord ainsi qu'avec des milieux d'affaires et l'industrie, c'est-à-dire le secteur privé, dans le cadre d'une interaction avec les organes semblables que le secteur privé a créés au niveau régional et mondial, y compris les sociétés transnationales et le

secteur privé national des pays en développement. D'autres documents du GFAR contiennent une analyse de la stratégie de participation mise en œuvre auprès de ces autres groupes.

Cette analyse est structurée autour des trois questions critiques que le Secrétariat du GFAR a discutées avec les ONG et les organisations paysannes dès avant la réunion de 2000: 1) développement et renforcement des parties prenantes; 2) renforcement de la participation au niveau national et régional; et 3) renforcement de la participation au plan mondial. Ces trois niveaux se complètent et se renforcent mutuellement. Analyser uniquement la question de la participation à tel ou tel mécanisme mondial sans tenir compte des autres questions conduirait à négliger certains des aspects les plus importants d'un renforcement efficace de la participation des parties prenantes à la recherche agricole.

Il y a lieu de noter en outre que les activités décrites dans le présent document sont réalisées sous forme de coentreprises avec des associations ou fédérations mondiales tant d'agriculteurs que d'ONG. Dans le cas des agriculteurs, le Secrétariat du GFAR travaille avec la **Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA)** et avec **Via Campesina** pour les paysans sans terre et les très petits exploitants. La *FIPA* rassemble les organisations nationales qui représentent les exploitations familiales du monde entier et est dotée du statut consultatif auprès de l'Organisation des Nations Unies. *Via Campesina* est un organe de coopération qui réunit des organisations de paysans sans terre, de petits exploitants, d'ouvriers agricoles et de populations autochtones. Dans le cas des ONG, il n'existe pas de mécanisme mondial semblable, bien qu'elles aient des associations de plus en plus solides aux plans national et régional. En l'absence d'un tel mécanisme, le GFAR travaille en étroite coordination avec le *Comité des ONG* créé par le GCRAI. Le Secrétariat du GFAR a entrepris avec ce comité des efforts conjoints très divers dans les différents domaines décrits ci-dessous. Par exemple, des groupes de la société civile ont entrepris de mettre en place des mécanismes pour mieux coordonner la participation de la société civile aux discussions et débats internationaux concernant la RAD, par exemple *l'Alliance internationale pour la recherche agricole pour le développement (AIRAD)*. Le Secrétariat du GFAR suit ces initiatives avec un vif intérêt et les établira si les groupes intéressés le jugent réellement nécessaire. Ainsi, en s'employant à renforcer les divers groupes de parties prenantes, le GFAR s'attache à travailler par l'entremise des organisations créées par les parties prenantes elles-mêmes plutôt que de créer de telles organisations nouvelles ou parallèles. Le GFAR exploite ce qui existe et essaie de le renforcer en collaborant avec les parties prenantes intéressées.

2.1 Renforcement des parties prenantes

Le GFAR s'emploie, en facilitant l'échange de données d'expérience et d'informations entre les parties prenantes, à renforcer la capacité de ces dernières de relever les défis créés par le nouvel environnement mondialisé de la recherche agricole ainsi que d'exploiter les possibilités offertes par les profonds changements qui caractérisent cet environnement: progrès des sciences qui sous-tendent la production agricole actuelle comme les révolutions de la biologie et de l'informatique; l'importance croissante que revêtent les technologies brevetées à la lumière des droits de propriété intellectuelle qu'elles génèrent et du nouveau cadre normatif concernant les principaux aspects de la recherche agricole (gestion des ressources génétiques, gestion des technologies brevetées et droits de propriété intellectuelle); et la réorientation marquée de la recherche entraînée par les facteurs précédents (par exemple refonte et intégration des SNRA afin d'en améliorer l'efficacité et l'efficience). L'importance des questions en cause et la nécessité d'appuyer les efforts concertés entrepris pour les résoudre ont fait apparaître une communauté d'objectifs et une vision commune des principaux aspects de la RAD, sans pour autant porter atteinte à la diversité des opinions et des positions des parties prenantes à ce propos. Preuve en est le lancement d'opérations de détermination des priorités au plan régional avec la participation de multiples parties prenantes, les Programmes de partenariat mondial (PPM) du GFAR et les "Challenge Programmes" du GCRAI. Le GFAR s'efforce de faire en sorte que ses activités

soient menées sur la base d'une approche inclusive et novatrice reflétant le caractère évolutif de la RAD, les mots clés pour l'avenir étant *participation, dialogue et partenariat*.

L'une des difficultés auxquelles se heurte chaque groupe de parties prenantes consiste à définir son identité au sein de la communauté mondiale de la RAD et à acquérir les capacités de contribuer à l'élaboration de *l'ordre du jour mondial* en influençant les politiques, en participant à la détermination des priorités et en proposant des projets qui puissent être entrepris collectivement par les différentes parties prenantes. Pour faciliter ce processus, le Secrétariat du GFAR a appuyé les activités suivantes:

- a) Elaboration de *Déclarations de la mission* de chaque groupe de parties prenantes qui puissent constituer un cadre cohérent pour son action tout en reflétant une définition claire des objectifs visés et l'urgence de la tâche à entreprendre pour constituer ainsi un solide engagement.
- b) Elaboration d'un *Ordre du jour stratégique* concernant les politiques générales et les aspects institutionnels en rapport avec la recherche agricole et le développement technologique. Il faut pour cela susciter une prise de conscience de ce que sont les principaux problèmes et leurs incidences pour chaque groupe de parties prenantes.
- c) Renforcement de la *capacité des groupes de parties prenantes d'avoir accès à l'information* et de la gérer au moyen du site EGFAR et des efforts concertés d'interaction entre l'EGFAR et les projets de mise au point de sites web de chaque groupe de parties prenantes afin que les membres de chaque groupe puissent faciliter leur dialogue au moyen de l'Internet pour discuter des options politiques pouvant être envisagées et pour définir une position commune au sujet des principaux aspects de la RAD. Il s'agit là d'un élément extrêmement important du "*développement des parties prenantes*".
- d) Appui à la création de *partenariats et d'alliances durables au sein* de chaque groupe de parties prenantes dans le but de définir une identité cohérente, de parler à l'unisson et de faciliter la création sur un pied d'égalité de relations efficaces avec d'autres parties prenantes.

Un exemple très intéressant de la collaboration entre le Secrétariat du GFAR et chaque groupe de parties prenantes dans les domaines susmentionnés est le *Programme de collaboration FIPA/GFAR* qui a été présenté et approuvé lors de la réunion que le Comité directeur du GFAR a tenue à Durban en mai 2001. Ce programme, actuellement réalisé avec la FIPA, est présenté à l'annexe 1. Le Secrétariat du GFAR a proposé un programme semblable au Secrétariat de *Via Campesina* pour réaliser les mêmes objectifs. Dès qu'une réponse aura été reçue de *Via Campesina*, une initiative similaire sera mise au point avec cette organisation. En outre, le Secrétariat du GFAR a étudié aussi bien avec la FIPA qu'avec *Via Campesina* les modalités selon lesquelles l'on pourrait définir une position commune des agriculteurs sur les questions clés pour qu'ils puissent mieux se faire entendre de la communauté mondiale de la RAD sur la base des efforts que pourraient entreprendre conjointement la FIPA et *Via Campesina*. Il s'agit là d'une possibilité extrêmement prometteuse qui continuera d'être étudiée, comme décrit dans la section 2.3 ci-dessous.

Une deuxième mesure importante a été adoptée pour mettre en œuvre ce programme de travail. La FIPA a créé un **Comité d'agriculteurs sur la science et la technologie** pour assurer la liaison entre les agriculteurs et le GFAR et pour élaborer le Programme de collaboration FIPA/GFAR (voir l'annexe 1). Ce comité s'est déjà réuni pour étudier comment le programme susmentionné pourrait être développé et mis en œuvre. L'étape suivante, que le Secrétariat du GFAR étudie avec le Secrétariat de la FIPA, consistera à faire de ce comité le point focal de la participation des agriculteurs à la RAD mondiale en incorporant aussi bien le GFAR que le GCRAI à ce concept. L'on reviendra sur ce point dans la section 2.3 ci-dessous.

Le même processus est en cours avec les ONG. Le Secrétariat du GFAR a travaillé en étroite collaboration avec les représentants des ONG au sein du Comité directeur du GFAR et du Comité des ONG dans des domaines comme les suivants:

- a) élaboration de la Vision des ONG sur le rôle de la RAD dans le développement durable qui a été présentée à la réunion de 2000 du GFAR;²
- b) appui aux réunions des ONG à l'occasion desquelles ont été discutés et identifiés les différentes questions et thèmes de l'ordre du jour stratégique concernant la RAD;
- c) appui aux réunions convoquées par les ONG pour élaborer les principales propositions à présenter à la communauté mondiale de la RAD, comme l'approche de l'extension des expériences communautaires réussies et les principaux aspects découlant de la conception que les ONG se font de la RAD, comme le labourage à des fins de conservation (DMC) et les autres questions concernant les NRM;³
- d) systématisation de l'expérience acquise par les ONG pour faciliter la contribution qu'elles peuvent apporter aux processus de détermination des priorités au plan régional.

Par ailleurs, une mesure très importante a été adoptée pour améliorer et renforcer la *représentation* au niveau de la communauté des ONG: il a été identifié des **points focaux régionaux des ONG** qui seront appelés à participer aux efforts entrepris aux plans régional et mondial pour édifier une communauté mondiale de la RAD. Ces représentants régionaux devront essayer de résoudre l'un des problèmes concrets auxquels ce sont heurtés des groupes de parties prenantes extrêmement diversifiés et hétérogènes, qui est celui de la sélection des représentants d'ONG pouvant valablement représenter toutes les parties prenantes d'une sous-région ou d'une région déterminée. Les points focaux régionaux des ONG sont actuellement intégrés aux différents mécanismes et ateliers au niveau régional et sous-régional. Il en va de même de la FIPA et de *Via Campesina* pour la représentation des agriculteurs aux plans régional et sous-régional. Comme indiqué ci-dessus, le Secrétariat du GFAR suit de près les initiatives tendant à constituer une confédération mondiale qui puisse unifier la représentation des ONG. Une interaction étroite a déjà été instaurée avec les fédérations ou associations régionales ou sous-régionales existantes.

2.2. Renforcement de la participation au niveau national et régional

Indépendamment de la nécessité de renforcer les capacités de groupes spécifiques de parties prenantes, d'élaborer des stratégies, d'avoir accès à l'information et au savoir et de les gérer et d'optimiser l'efficacité de leurs organes délibérants et représentatifs, il existe un deuxième aspect extrêmement important qui tient à la question de savoir comment il serait possible de mettre ces groupes mieux à même de participer à la détermination de priorités aux échelons national, régional, sous-régional et mondial. L'on trouvera ci-après un bref exposé du processus entrepris pour intégrer les organisations paysannes et les ONG aux systèmes nationaux de recherche agricole et instances nationales ainsi qu'aux instances régionales et sous-régionales.

² Voir "Towards a Pro-Poor NRM Strategy." Comité des ONG, Washington, 22-23 octobre 1998.

³ Voir a) **INSPIRE-NRM: New mechanisms for strengthening partnerships in research and development of ecologically-oriented agriculture and natural resource management.** Groupe des parties prenantes-ONG, mai 2001; b) **Finding common ground: Towards a global initiative on direct-sowing, mulch-based systems and conservation agriculture (DMC),** octobre 2001; et c) **GOING TO SCALE: Can We Bring More Benefits to More People More Quickly?** avril 2000. IIRR (Philippines).

Au plan national, l'on passe peu à peu, dans de nombreux pays en développement, du modèle des instituts nationaux à celui des systèmes nationaux de recherche agricole. Deux aspects complémentaires de ce processus sont l'apparition simultanée de *systèmes nationaux de recherche agricole (SNRA)*, en tant que relations systémiques qui apparaissent entre les différents acteurs qui opèrent dans le secteur de la RAD dans un pays (INRA, services de vulgarisation, universités, ONG, organisations paysannes, organisations communautaires) et de concept connexe d'*instances nationales*, en tant qu'espace de dialogue entre les mêmes parties prenantes afin d'élaborer des positions communes et de fixer l'ordre du jour national. Ces deux aspects sont l'avers et le revers de la médaille. En fait, plusieurs SNRA ont utilisé la création d'instances nationales et de mécanismes de financement par concours comme moyens d'intégrer les SNRA. Des expériences extrêmement intéressantes sont actuellement en cours aux Philippines dans la région de l'Asie et du Pacifique, au Mali dans la région de l'Afrique subsaharienne et en Colombie dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, pour ne mentionner que trois exemples dans trois régions très différentes. Le GFAR s'emploie à faciliter l'échange de données d'expérience entre les SNRA afin de promouvoir la création de **réseaux du savoir** entre eux et entre les parties prenantes intéressées. Dans tous ces cas, l'une des principales questions que l'on s'emploie à résoudre est celle de l'intégration des ONG et des agriculteurs à ce processus.

Aux plans régional et sous-régional, une expérience très semblable est tentée avec l'organisation des agriculteurs, des ONG, des universités et du secteur privé aux instances régionales et sous-régionales qui ont été créées par les SNRA. Trois mesures importantes ont été adoptées dans ce sens. L'on a commencé par identifier des *points focaux régionaux des ONG*, en consultation entre le Comité directeur du GFAR et le Comité des ONG. Cela devrait permettre de régler le problème de sélection et de représentation qui avait été soulevé par les instances régionales et sous-régionales. La même possibilité est actuellement étudiée avec la FIPA et avec *Via Campesina* pour les agriculteurs. La deuxième mesure a consisté à intégrer les ONG et les représentants des agriculteurs aux Comités exécutifs des instances régionales et sous-régionales (non seulement aux assemblées générales annuelles ou bisannuelles), ce qui a déjà été fait dans certains cas (par exemple FORAGRO, CORAF/WECARD), mais il reste à faire pour d'autres instances. La troisième mesure a consisté à "ouvrir" le processus de détermination des priorités dans de nombreuses régions, domaine dans lequel des efforts résolus ont été entrepris au cours de l'année écoulée afin d'intégrer à ces processus toutes les parties prenantes. Bien que cette première étape ait été relativement formelle et ne soit pas encore fondée réellement sur une approche venant de la base, elle a marqué un important pas en avant. De plus, d'intéressants projets pilotes, comme le Projet pour l'Amérique centrale élaboré par les instances régionales et sous-régionales (en l'occurrence FORAGRO), ont montré que ces instances sont disposées à envisager des moyens novateurs d'intégrer les ONG et les organisations paysannes, notamment sur la base de l'approche participative qui a été suggérée par *Via Campesina* lors de la réunion de Guacimo d'août 2001.

2.3. Renforcement de la participation à la RAD mondiale

Etant donnée la mondialisation de la recherche agricole qui a caractérisé ces dernières années, il importe au plus haut point que tous les groupes de parties prenantes développent leur capacité de participer activement à la RAD mondiale. Comme il est indiqué à la section 1, ces capacités ne tiennent pas seulement à une représentation aux organes de décision au plan mondial mais dépendent très directement des deux niveaux précédents, dans la mesure où la personne qui siège à un organe collégial doit pouvoir *représenter efficacement ses mandants*, faute de quoi, elle pourra seulement exprimer une opinion personnelle et ne pourra pas assurer un *courant de communication à double sens*.

entre l'organe collégial et les parties prenantes qu'elle représente. L'on trouvera ci-après une analyse des mesures adoptées pour renforcer la participation des groupes de parties prenantes à la RAD au moyen de deux mécanismes: le Comité directeur du GFAR et le Conseil exécutif du GCRAI.

a) Participation au Comité directeur du GFAR

La participation au Comité directeur du GFAR⁴ est le premier des deux moyens de participer à la RAD mondiale. Au cours des trois années écoulées, le *Comité directeur du GFAR* s'est employé très activement à élaborer un ordre du jour stratégique concernant les politiques et les aspects institutionnels de la RAD qui doivent être examinés au plan national (dans le cadre des SNRA et des instances nationales), aux plans régional et sous-régional (au sein des instances créées à ces niveaux) et au plan mondial (le Comité directeur du GFAR). Ainsi, le Comité directeur n'est pas simplement un organe constitué au plan mondial, mais plutôt l'organe suprême" d'un réseau d'organes délibérants qui rassemblent les parties prenantes à la RAD, y compris les SNRA, les centres internationaux, les instituts, les ONG, les organisations paysannes, les milieux d'affaires, l'industrie et les donateurs aux différents niveaux. Les principaux problèmes stratégiques sont examinés à ces trois niveaux et même au plan de la collectivité et au plan local, c'est-à-dire au niveau des utilisateurs finals et des bénéficiaires de la recherche agricole.

L'une des principales contributions du GFAR à la création d'une *communauté mondiale de la RAD* est qu'il insiste sur la nécessité de définir le concept de "*mondialisation*" pour promouvoir une interaction étroite et à double sens entre les différentes parties prenantes intéressées et d'établir un système à multiples niveaux qui rendent cette interaction possible. Les problèmes mondiaux ne sont pas seulement ceux qui ont une envergure mondiale, mais aussi ceux qui peuvent avoir un impact local et mobiliser et influencer les gens localement mais partout dans le monde. Ils sont mondiaux car ils relient l'élément local à l'élément mondial au moyen d'une interaction à double sens. Les programmes mondiaux sont solidement fondés sur des éléments locaux et régionaux, et pas seulement sur une coordination mondiale. C'est cette interaction très étroite et dynamique entre le local/national, le régional/sous-régional et le mondial qui constitue une communauté véritablement mondiale de RAD ne reposant pas exclusivement sur des plates-formes organisationnelles internationales.

Depuis la Conférence du GFAR qui a eu lieu à Dresde en 2000, ce système a opéré ainsi de manière très dynamique. Les deux Déclarations de Dresde,⁵ ainsi que la Vision mondiale, ont marqué l'aboutissement d'un processus parti de la base qui a exploité cette interaction intense entre les différents niveaux, les idées qu'elle reflète ayant été discutées au sein des instances nationales, des instances régionales et sous-régionales et des groupes de parties prenantes partout dans le monde. Pendant l'année 2000 qui s'est écoulée depuis la Conférence de Dresde, le Comité directeur du GFAR a travaillé en étroite collaboration avec les instances régionales et sous-régionales et avec les groupes et/ou comités de parties prenantes, comme ceux mentionnés pour les organisations paysannes et les ONG dans la section 2.1 afin de définir un "ordre du jour stratégique" pour que toutes les parties prenantes puissent s'employer à résoudre les problèmes de politique générale et les problèmes institutionnels que soulève la RAD. Ces problèmes sont évoqués de plus en plus régulièrement lors des

⁴ Le *Comité directeur du GFAR* se réunit deux fois par an en séances aussi bien privées que publiques, auxquelles les parties prenantes sont encouragées à participer. En outre, il opère par l'entremise de sous-comités constitués au niveau de groupes de parties prenantes spécifiques, comme le *Comité directeur des SNRA*, qui est un sous-comité du Comité directeur du GFAR.

⁵ Déclaration de Dresde: vers un système mondial de recherche agricole pour le développement, et Déclaration de Dresde sur les ressources génétiques végétales pour l'alimentation et l'agriculture.

réunions annuelles des instances régionales et sous-régionales et des autres groupes de parties prenantes.

Il est intéressant de souligner que l'une des principales difficultés qu'a suscitées la mise en place de ce système consiste à définir en termes opérationnels les attributions et les responsabilités des *membres du Comité directeur*. Telle a été l'une des questions qui ont été soulevées et discutées par la première évaluation externe du GFAR. Ces deux dernières années ont été pour les membres du Comité directeur un *processus d'apprentissage* qui a permis d'établir une définition plus opérationnelle de leurs responsabilités à l'égard de leurs mandants afin d'assurer efficacement une **communication et un débat à double sens**: les intéressés doivent tenir leurs mandants informés des thèmes et questions discutés par le Comité directeur du GFAR; identifier les instances permettant aux membres des groupes qu'ils représentent de discuter de ces questions et de définir une position commune à leur sujet (au moyen du web et d'une discussion sur l'Internet dans tous les cas où cela est possible); évoquer les nouvelles questions qui peuvent leur être suggérées par leurs mandants; et assurer une information en retour du Comité directeur du GFAR pour veiller à ce que le groupe qu'ils représentent contribue véritablement à façonner l'ordre du jour mondial. Ces responsabilités sont très différentes de celles des membres du Conseil. En outre, il faut, pour pouvoir s'acquitter de ce type de responsabilité que les deux autres niveaux (dont il est question aux sections 2.1 et 2.2) opèrent efficacement, faute de quoi il est impossible pour une seule personne de véritablement jouer ce rôle. Les représentants régionaux au GCRAI qui existaient précédemment étaient confrontés à ce thème avant la création du GFAR et des instances régionales et sous-régionales.

b) Participation au Conseil exécutif du GCRAI

Lors de son Assemblée générale annuelle de 2001, le GCRAI a décidé de créer un *Conseil exécutif* de 21 membres auquel seraient représentés le GFAR, les ONG et le secteur privé, ainsi que les autres membres du Conseil d'administration du Nord et du Sud et les coparrains. Trois questions importantes ont surgi lors de la première réunion du Conseil exécutif qui a eu lieu à la fin de l'Assemblée générale annuelle de 2001. La première consiste à déterminer comment pourrait être renforcée la participation des agriculteurs à ce processus; la seconde tient aux modalités selon lesquelles la question de la représentation entre les ONG pourrait être améliorée; et la troisième consistait à déterminer comment pourrait être renforcé et élargi le dialogue avec les institutions de la société civile en général. Comme le GFAR a été investi d'un mandat spécifique dans ces domaines, il a été prié de consulter à ce propos les différents groupes de parties prenantes et de formuler une recommandation au Conseil exécutif à sa prochaine réunion. À la suite de cette décision, le Secrétariat du GFAR a consulté depuis novembre de l'an dernier les deux groupes de parties prenantes qu'intéresse cette consultation (agriculteurs et ONG) et les résultats de ce dialogue sont exposés dans le présent rapport.

S'agissant de la première question, qui est de savoir comment pourrait être renforcée la participation des agriculteurs à ce processus, les principales idées exprimées ont été les suivantes. En ce qui concerne la participation des agriculteurs au Conseil exécutif, deux options possibles peuvent être envisagées. La première consisterait à ajouter au Conseil un siège qui serait occupé par un représentant des agriculteurs. La seconde formule consisterait pour ces ONG à partager un siège avec les organisations paysannes. Il faut espérer que l'examen du présent document débouchera sur un consensus.

Néanmoins, aucune des deux options susmentionnées ne peut être efficace que si la question de l'implication des parties prenantes est abordée sur la base de l'approche intégrée décrite dans le présent document. Ainsi, pour renforcer les capacités des parties prenantes, il ne suffit pas de leur accorder un siège au Conseil exécutif: il faut plutôt prendre conscience de la nécessité de les renforcer grâce à des activités comme les programmes concertés que le GFAR a entrepris d'élaborer avec la FIPA et avec

Via Campesina.⁶ Comme décrit dans la section 2.1, cela a débouché sur la création d'un **Comité des agriculteurs sur la science et la technologie**, que les Secrétariats de la FIPA et du GFAR envisagent de transformer en un *Comité mondial de coordination des agriculteurs* qui puisse devenir le point focal de la participation des agriculteurs à la RAD mondiale, ce concept devant être incorporé aussi bien au GCRAI qu'au GFAR. Deux questions concrètes ont surgi à ce propos. La première tient à l'appui financier dont ce comité aura besoin (comme celui que reçoit le Comité des ONG).

La deuxième question concrète qui a surgi touche l'intégration de *Via Campesina* au processus de renforcement de la participation des agriculteurs. Dans ce domaine, deux mesures importantes sont prévues. Les membres de *Via Campesina* sont très activement intégrés au processus régional de détermination des priorités dans le cadre du projet pilote élaboré pour l'Amérique centrale par FORAGRO sur la base de l'approche participative élaborée conjointement par FORAGRO et *Via Campesina* lors de leur réunion de *Guacimo* en août 2001. FORAGRO attend encore une réponse des donateurs. Un projet pilote semblable est envisagé pour l'Afrique occidentale et centrale avec le CORAF/WECARD. La deuxième mesure a trait à la participation de *Via Campesina* au Comité d'agriculteurs qui a été constitué avec la FIPA. Deux options sont étudiées avec *Via Campesina*. Selon la première, celle-ci s'associerait à la création d'un Comité mondial de coordination d'agriculteurs qui serait établi en coopération avec la FIPA et le GFAR. Cette option permettrait de renforcer la voix des agriculteurs dans la RAD régionale et mondiale car ils parleraient à l'unisson. Deuxièmement, elle faciliterait énormément la mobilisation de fonds auprès des donateurs. La deuxième option consisterait pour *Via Campesina*, les ONG et les autres organisations de la société civile à créer ensemble un mécanisme mondial de coordination qui rassemblerait ce secteur social de plus en plus important. En fait, cette option est un élément des efforts entrepris pour essayer de rassembler une "*Alliance internationale pour la recherche agricole pour le développement*" (AIRAD).

La deuxième question soulevée lors de la première réunion du Conseil exécutif était de savoir comment pourrait être améliorée la représentation entre les ONG étant donné la diversité et l'hétérogénéité de ce secteur. Comme décrit dans les sections 2 et 2.1, les ONG se sont dotées d'associations de plus en plus solides au niveau aussi bien national que régional et sous-régional. Au plan mondial, le Comité des ONG constitue une organisation-cadre en attendant que d'autres associations (comme l'AIRAD) se développent. Cependant, au moyen de ce processus itératif, les ONG mettent peu à peu en place un système opérationnel de consultation englobant les trois niveaux analysés dans ce document (niveaux national, régional et mondial). Grâce à ce système, les ONG peuvent valablement identifier leurs représentants aux instances régionales et sous-régionales (les points focaux régionaux des ONG), au Comité directeur du GFAR et au Conseil exécutif du GCRAI. Bien que ce système puisse être amélioré, et il l'est progressivement, il existe donc déjà un système qui se renforce peu à peu au moyen d'un *processus d'apprentissage et d'un processus d'approfondissement* appuyés par l'expérience acquise par le GFAR et les autres parties intéressées.

La troisième question évoquée lors de la réunion était de savoir comment pourrait être renforcé et élargi le dialogue avec les institutions de la société civile en général. Le présent document contient nombre des éléments de la réponse à cette question en mettant en relief que, si l'on veut qu'il se développe une participation efficace, il ne suffit pas de donner un siège à un groupe déterminé au sein d'un organe collégial de prise de décisions au niveau régional ou mondial. Cela est certes nécessaire, car cela montre que le système s'ouvre peu à peu à une participation plus large des parties prenantes, mais ce n'est pas suffisant. Il faut en effet commencer par renforcer les groupes de parties prenantes et mettre en place un système à multiples niveaux qui permette d'assurer une interaction étroite entre les

⁶ Comme indiqué ci-dessus, le Secrétariat du GFAR a proposé au Président de *Via Campesina* d'élaborer un programme semblable à celui qui a été formulé avec la FIPA (voir la section 2.1 et l'annexe 1), ce qui pourra être fait immédiatement dès qu'il aura été reçu une réponse positive.

échelons local/national, régional/sous-régional et mondial, comme décrit plus haut. C'est cette interaction étroite à double sens entre ces trois niveaux qui pourra déboucher sur le développement d'une réelle *communauté mondiale de la RAD*.

Pour compléter l'information, le GFAR a préparé deux analyses sur le rôle des organisations paysannes et les ONG dans la RAD et dans les activités que le GFAR mène avec elles, et sur le rôle du GFAR dans la facilitation de la participation des ONG et des agriculteurs dans les *Programmes de partenariat mondial* parrainés par le GFAR et les "*Challenge Programmes*" parrainés par le GCRAI.



Fédération internationale des producteurs agricoles

ANNEXE 1 Programme de collaboration FIPA/GFAR

Le Forum mondial de la recherche agricole (GFAR) est une nouvelle initiative, orientée vers les besoins de ses parties prenantes, qui a pour but de promouvoir la création de partenariats et d'alliances stratégiques à la fois efficaces et économiques entre les principaux acteurs qui opèrent dans le domaine de la recherche agricole ainsi que de constituer une instance pour la discussion entre les parties prenantes des problèmes stratégiques qui se posent dans ce domaine dans le but de formuler des positions communes de nature à faciliter la coopération et une action concertée. Dans ce contexte, les agriculteurs constituent l'un des principaux groupes de parties prenantes du GFAR étant donné le rôle central qu'ils jouent aussi bien dans la génération que dans l'utilisation de technologies dans le secteur agricole. Afin de faciliter la participation des agriculteurs au Forum mondial et aux activités que celui-ci s'attache à promouvoir, la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA) a récemment créé un *Comité d'agriculteurs sur la science et la technologie* qui fera fonction de comité de soutien et de liaison avec le GFAR.

Dans le cadre de ce processus, le Secrétariat du GFAR a étudié avec la FIPA la possibilité de mettre en place un cadre de programmation visant à renforcer la participation des agriculteurs au Forum mondial et ainsi leur capacité de relever les défis et d'exploiter les possibilités qui caractérisent l'environnement mondialisé et à forte intensité de technologie du XXI^e siècle. Une initiative semblable a été élaborée avec *Via Campesina* et d'autres associations régionales paysannes. Ce cadre de programmation comporte les quatre volets ci-après:

- 1. Information et communication:** Ce premier domaine d'intervention a pour but de mettre les agriculteurs mieux à même d'utiliser l'Internet comme moyen de communication et comme moyen d'avoir accès à la recherche, à l'information et au savoir. Il est prévu, à cette fin, de mettre au point conjointement le site web de la FIPA ainsi que la page web des agriculteurs du site web du GFAR (appelé EGFAR), actuellement en cours d'élaboration. Cette activité complète les autres initiatives entreprises par les agriculteurs en collaboration avec différentes parties prenantes et institutions de développement, comme les travaux menés par la FIPA en collaboration avec la FAO au sujet de Vercon et de FarmNet, systèmes conçus pour faciliter l'accès aux technologies de l'information des associations paysannes des pays en développement.
- 2. Elaboration d'un programme stratégique dans le domaine de la recherche-développement agricole:** L'un des principaux objectifs du GFAR est de faciliter la participation de toutes les parties prenantes à la détermination du programme mondial de recherche agricole ainsi qu'à la discussion des problèmes stratégiques. Le Comité de la FIPA chargé du soutien et de la liaison

avec le GFAR (Comité des agriculteurs sur la science et la technologie) constitue pour les agriculteurs un moyen de faire connaître leurs vues sur ce programme stratégique. Il est proposé de concentrer les efforts sur un nombre limité de priorités qui pourraient être les suivantes:

- a. *Biotechnologie et sécurité biologique.* Ces questions ont trait à la fois à l'impact des progrès de la technologie sur les exploitations agricoles et à la sécurité biologique, à l'évaluation des risques et à la prise de décisions en matière d'organismes génétiquement modifiés (OGM). Dans ce domaine, l'on étudie actuellement une proposition de collaboration entre les agriculteurs, les milieux de recherche, les ONG et le secteur privé grâce à l'organisation d'ateliers régionaux sur le thème "Evaluation des risques et prise de décisions en matière d'organismes génétiquement modifiés".
 - b. *Progrès de l'agriculture de précision* et des autres applications de l'information dans le domaine de la production agricole.
 - c. *Droits de propriété intellectuelle* et leurs incidences pour les agriculteurs.
 - d. Participation aux débats en cours sur les principaux aspects d'actualité de la recherche agricole internationale, comme la mise en œuvre des droits des agriculteurs et le LPOA.
3. **Resserrement de la coopération au plan régional:** Les activités du GFAR sont directement orientées vers le niveau régional par le biais des instances régionales et sous-régionales. C'est par conséquent à ce niveau que les organisations membres de la FIPA peuvent exercer le plus d'influence sur les programmes de recherche. Etant donné l'intérêt que les instances régionales et sous-régionales portent aux priorités en matière de recherche afin d'articuler la coopération régionale autour de problèmes de développement clés d'intérêt commun ainsi que la décision qu'a prise le GCRAI d'avoir recours à une approche partant de la base qui soit fondée sur les priorités régionales, le processus de détermination des programmes prioritaires au plan régional a acquis une très grande importance. L'on s'attachera par conséquent à établir une interaction étroite entre les membres de la FIPA dans chaque région et les instances régionales et sous-régionales. À cette fin, les membres de la FIPA seront invités à représenter les agriculteurs aux réunions des instances régionales et sous-régionales et les dirigeants des systèmes nationaux de recherche agricole de ces instances régionales et sous-régionales seront invités à participer aux réunions de la FIPA dans chaque région. Pour faciliter cette interaction, chacun se tiendra mutuellement informé des dates des réunions respectives. Les dates des futures réunions des instances régionales et sous-régionales sont affichées sur le site web EGFAR, et les membres et associations régionales de la FIPA sont invités à consulter ce site web pour faciliter la participation de leurs membres à ces réunions. Des informations sur les réunions régionales de la FIPA seront également affichées sur ce site.
4. **Partenariats de recherche:** Le GFAR est une instance qui a pour vocation de rassembler les différentes parties prenantes qui s'intéressent à la recherche agricole et de faciliter la création de partenariats entre elles. Ces efforts ont débouché sur un certain nombre de propositions de création de partenariats au niveau régional et mondial. Sur ce dernier point, il importe de faciliter la participation des agriculteurs aux *Programmes de partenariat mondial (PPM)* que le GFAR appuie depuis la Conférence de 2000. Plus récemment, le GCRAI a décidé de promouvoir les "*Challenge Programmes*", qui comportent à la fois des points communs et des différences avec les programmes précédents. Le Comité d'agriculteurs sur la science et la technologie dont il est question plus haut peut faciliter la participation aux nouveaux PPM, comme suit:
- a. *Plusieurs programmes mondiaux de recherche existants ont analysé l'impact des changements climatiques mondiaux sur la production alimentaire.* Etant donné l'importance de cette question, les différentes parties prenantes qui opèrent dans les secteurs de l'agriculture et du développement rural étudient la possibilité de lancer un projet de recherche conjoint appelé "*Initiative pour l'étude des changements environnementaux mondiaux sur les systèmes alimentaires*". Etant donné l'importance que revêt cette question pour les agriculteurs, les

Secrétariats de la FIPA et du GFAR étudient la possibilité d'organiser une instance de discussion entre agriculteurs et scientifiques sur ce sujet (par l'entremise du Comité d'agriculteurs sur la science et la technologie).

- b. *Participation des agriculteurs aux Programmes de partenariat mondial (PPM) élaborés par les parties prenantes intéressées avec l'appui du GFAR sur:*
 - i. Les NRM, comme le labourage de conservation.
 - ii. L'établissement de liens entre les agriculteurs et le marché: technologies post-récolte, innovation rurale et développement des petites et moyennes entreprises (PME).
 - iii. L'établissement de circuits de commercialisation pour les principaux produits présentant un intérêt pour les pays en développement.
 - iv. La gestion des innovations locales et de l'interaction d'agriculteur à agriculteur.
- c. *Participation des agriculteurs aux "Challenge Programmes" appuyés par le GCRAI.*